

CAP Promotion IDIV à titre personnel 20 et 21 mars 2013

Les confédérations CGT et FO ont refusé de signer l'accord national interprofessionnel de régression sociale. Au coeur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs ou les salariés qui ont le plus besoin de formations qualifiantes.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel !

C'est pourquoi la CGT appelle à se mobiliser contre cet accord.

Concernant la rencontre avec la Ministre de la fonction publique, le compte n'y est pas non plus.

Si la CGT acte positivement le dé-contingentement du 8ème échelon de la catégorie C et attend avec impatience la suppression de la journée de carence à partir de 2014, il n'en demeure pas moins que sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Pour la CGT, ce choix est inacceptable.

Pour en revenir à la DGFIP, les agents sont fortement inquiets du report de la CAP de listes d'aptitude. Pour des questions de modalités pratiques, nous demandons à avoir la liste des candidats classés excellents le plus rapidement possible. En effet, les modifications incessantes du calendrier initial prévu en groupe de travail ne permettent plus une bonne organisation des élus, notamment pour ceux présents dans les services. Des procédures sont en jeu. Jusqu'à présent, les élus ont fait le choix de la responsabilité en acceptant l'instabilité du calendrier avec l'engagement de connaître l'emploi du temps sous 48h. Cela ne pourra pas demeurer longtemps en l'état.

Nous sommes fortement inquiets sur la tenue du calendrier, notamment pour les mutations. Comment cette situation va s'organiser, est-ce qu'il y aura un nouveau groupe de travail calendrier pour en discuter ?



Montreuil, le 21 mars 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

La CGT tient aussi à affirmer qu'un temps de retour est nécessaire et doit être pris en compte. Enfin, les journées à rallonge 9h – 19h30 sont à proscrire autant pour la santé des élus que pour la bonne qualité des défenses. Ce n'est pas aux collègues dont les dossiers doivent être vus de payer le manque d'organisation général qui règne depuis presque un mois maintenant.

Concernant la CAP qui nous occupe aujourd'hui, pour la CGT, il s'agit bien d'une sélection en fin de carrière pour les deux filières dans la mesure où vous imposez une mise en retraite dans les 6 mois de la promotion.

Au total, 396 inspecteurs ont fait acte de candidature. 305 candidats sont au projet dont 190 au titre de la filière fiscale (62%) et 115 au titre de la filière gestion publique (38%). 91 candidats ne sont pas nommés au stade du projet.

Il est prévu que les candidats ne doivent pas avoir d'avis défavorable de leur directeur.

Sur ce point, nous restons intransigeants quant aux avis défavorables formulés : ils doivent être suffisamment motivés pour permettre à la CAPN de juger du bien fondé de ces derniers. Ainsi, nous demandons que ces avis défavorables soient automatiquement communiqués avec les notations des intéressés dès le début de la consultation mais nous constatons favorablement que vous nous l'avez transmis pendant la consultation.

Enfin, reste-t-il des possibilités de sélection pour cette promotion et à quelle hauteur ? Nous souhaitons avoir les éléments précis concernant les taux de promotion et les données à ce sujet.

Nous évoquerons des dossiers particuliers (fonctionnaire actif,...) sur lesquels nous vous demanderons une attention toute particulière.

Compte-rendu CAPN nomination IDIV à titre personnel

En réponse à notre déclaration liminaire, le président de la CAPN a répondu que toutes les organisations syndicales étaient en attente des listes d'aptitude. Le plan de qualification ministérielle n'est toujours pas sorti. La direction dit qu'elle se prépare à être le plus réactif possible pour redémarrer les opérations. Concernant la liste des excellents, compte tenu des difficultés de calendrier, elle sera communiquée 48h avant le début de la consultation aux élus.

Pour l'instant, pour la direction le mouvement de mutation n'est pas compromis par le report de la CAP de listes d'aptitude. Le mouvement A a déjà débuté dans les services. RH1C fait tout pour qu'il n'y ait pas de perturbations. Par contre la direction générale considère qu'il n'y a pas de temps pour organiser un groupe de travail calendrier pour l'instant.

Sur les journées à rallonge, la direction essaiera de définir un consensus avec les organisations syndicales.

Sur le tableau de promotion d'Idiv à titre personnel, à ce stade le taux

de promotion ne devrait pas régresser. Le volume de promotion se situe à environ 350. Un certains nombres de dossiers vont être traités en CAP. Ce volume doit correspondre aux règles définies.

Par ailleurs un reclassement fictif a été effectué pour prendre en compte les conséquences des accords Jacob 2007.

Il y a une baisse des candidatures dans la filière fiscale. Il n'y a pas de distorsions entre les filières.

L'administration propose d'emblée de sélectionner les agents soumis au dispositif de carrière longue, de parents de trois enfants et de fonctionnaire actif. 32 agents supplémentaires sont retenus au titre de ses critères.

Des avis défavorables ont été levés.

La direction générale a mis en alerte le fait que les agents qui avaient renoncé précédemment à une promotion, que ce n'est pas automatique qu'ils soient retenus l'année d'après.

Des demandes tardives ont été rajoutées.

Une personne en disponibilité qui n'a pas voulu reprendre son activité professionnelle n'a pas été sélectionnée.

D'autres cas ont été retenus.

Au final, 349 personnes ont été promues.

VOTE

**Administration,
Solidaires et CFTD : POUR**

CGT et FO : Abstention

La CGT s'est abstenue suite aux débats en CAP où 44 collègues supplémentaires ont été promus.

